



LA "COP21"

Fiche pédagogique

1 - Le Changement climatique

On sait que depuis des millénaires le climat est soumis à une **variabilité naturelle** (périodes de glaciations, de canicules...) dont les causes sont diverses : variations orbitales, variations de l'activité solaire, nuages de poussière (volcans, chutes de météorites...).

On sait aussi qu'une "couche" d'anhydride carbonique (CO₂) dans l'atmosphère réfléchit sur la terre une partie du rayonnement solaire, lui permettant par cet *effet de serre* d'être "vivable". Or on observe depuis deux siècles (J-B Fournier 1827, S. Arrhenius 1896) une **variation anthropique** (due aux activités de l'homme) de la température moyenne à la surface du globe : depuis la révolution industrielle les besoins en énergie ont été majoritairement couverts par la combustion de matières fossiles (par ordre décroissant de pollution : charbon, pétrole, gaz). Cette combustion génère une quantité de CO₂ à un rythme bien supérieur aux capacités de fossilisation de la nature ; le CO₂ excédentaire vient enrichir la couche de CO₂ conduisant à un **réchauffement** qui, dès maintenant, se traduit par des épisodes extrêmes : tempêtes, canicules, sécheresses...

Les scientifiques estiment que si ce réchauffement moyen devait dépasser 2 °C, il en résulterait un changement du climat aux conséquences graves pour l'humanité : déplacement de populations, coûts énormes pour l'adaptation, etc. Encore nié par certains "climato-sceptiques" (lobbies industriels, pseudo-scientifiques, Donald Trump...), le **changement climatique** est maintenant une réalité pour l'ensemble de la communauté scientifique.

2 - La régulation internationale

Un tel problème ne peut être traité que par une action multilatérale : dès 1979 s'est tenue à Genève une **conférence sur le Climat** : elle a mis sur pied le "**GIEC**" (*Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat*), dont les experts publient périodiquement une évaluation des publications scientifiques sur le climat (le 5ème rapport date de 2014).

En juin 1992 s'est tenue à Rio de Janeiro la **Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement** (CNUED) : elle a, entre autres, proposé la signature de la **Convention-cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques** (CCNUCC), entrée en vigueur en 1994. A l'invitation de l'un d'eux, les États signataires (195, plus l'UE) se retrouvent chaque année lors d'une "*Conference of Parties*" (**COP**). La **COP1** a eu lieu en 1991 à Berlin, la prochaine sera la **COP21** qui se tiendra à Paris en décembre 2015 (la COP22 se tiendra à Marrakech).

Certaines COP ont plus fait avancer les choses que d'autres : par exemple la **COP3** en 1997 a adopté le **Protocole de Kyoto** par lequel les pays industrialisés s'engageaient à réduire les émissions de GES (*gaz à effet de serre*) de 5,2 % en 2012 p/r à 1990 : entré en vigueur en 2005, avec l'absence notable des USA. La **COP11** à Montréal en 2005 a acté le principe de la prolongation du Protocole de Kyoto au-delà de 2012. En décembre 2009 à Copenhague la **COP15** n'a pu arriver qu'à un texte non contraignant pour limiter le réchauffement à 2 °C. La **COP17** à Durban en 2011 a lancé le "**Fonds Vert**" par lequel les pays industrialisés s'engagent à fournir \$ 100 Mrds/an aux pays en développement pour leur adaptation au changement climatique. La **COP21** a pour objectif un accord climatique universel démarrant à partir de 2020.

Les COP disposent d'un secrétariat permanent, basé à Bonn : il organise 2 à 3 **réunions préparatoires** avant chaque COP, chargées de présenter à la COP un texte aussi consensuel que possible. Les COP suivent les règles onusiennes des négociations internationales : 1 État = 1 voix ; décisions si possible prises par consensus ; présidence par le pays hôte ; ouverte aux observateurs des acteurs non-étatiques (collectivités territoriales, ONG, syndicats, scientifiques, jeunes, etc).

3 - L'action de l'Union européenne

Dès le début des négociations l'Union européenne s'est positionnée en *leader* de la lutte contre le changement climatique : son **SCEQE** (*système communautaire d'échange de quotas d'émissions*), instaurant une limite de d'émission pour plus de 11 000 installations industrielles, établi en 2005, a contribué à lui permettre en 2011 d'avoir réduit de 12 % ses émissions de carbone par rapport à 1990, bien au-delà de son engagement au Protocole de Kyoto (- 8 %).

En 2014, l'UE s'est **unilatéralement engagée** à réduire en 2030 ses émissions de GES de 40 % par rapport à 1990.

4 - La COP 21 : organisation

La COP21 se tiendra du **30 novembre au 11 décembre 2015** sur le site de Paris-Le Bourget : on attend 20 000 délégués, autant d'invités, 3000 journalistes, 117 ONG, de nombreux représentants de la société civile, etc. Ce sera le plus grand évènement diplomatique tenu en France depuis 1948 !

Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères, présidera la COP21. Il sera épaulé par plusieurs ministres (Environnement, Finances, Agriculture), par une équipe de négociation animée par **Laurence Tubiana**, par un secrétariat général chargé de la préparation et de l'organisation, dirigé par **Pierre-Henri Guignard**, et par **Marie-Hélène Aubert**, point focal pour la société civile. Sans oublier Nicolas Hulot, "envoyé spécial du Président de la République", et sa pétition "Osons", fortement médiatisée.

Le gouvernement a tenu à donner une visibilité particulière à la COP21 en organisant une série d'évènements fortement médiatisés : présentation en février de la *feuille de route* ; en février "l'Appel de Manille" ; en juillet réunion à Paris des ministres d'une quarantaine de pays et à Lyon le "Sommet mondial Climat et territoires" ; en août la conférence des ambassadeurs français avec Ban Ki-moon consacrée au climat ; annonce en septembre de la fin des subventions françaises au charbon ; en novembre la tenue de la "COY11", le sommet climatique consacré à la jeunesse, etc.

5 - La COP 21 : enjeux

- Pour le **climat**, l'enjeu de la COP21 est évident : elle est probablement la **dernière chance d'obtenir un accord global contraignant** sur un niveau de réduction des émissions de GES capable de limiter le réchauffement à 2 °C. Les engagements (INDC, *Intended Nationally Determined Contributions*) reçus en date du 30 octobre, ainsi que les déclarations des présidents chinois et américain, laissent entrevoir une élévation de température limitée à 2,7 °C. La capacité des pays industrialisés à financer l'adaptation au changement climatique des pays en développement conditionnera le succès, même relatif, de la Conférence.
- Pour le **multilatéralisme**, le système Onusien ne survivrait peut-être pas à un échec sur le plan du climat, problème global par définition.
- Pour l'**Union européenne**, il s'agit de retrouver sa place de *leader* dans la lutte contre le changement : un espoir avec le mandat fort et exigeant qu'elle a reçu le 18 septembre 2015, conforté par son projet d'Union pour l'énergie et les engagements du "paquet 2030".

6 - La COP 21 : ce que peut faire la société civile

A l'approche de la COP21, la mobilisation des acteurs non-étatiques est intense : du Pape François (encyclique, discours du 25 septembre à l'ONU) au "Sommet des consciences" (*Why do I care*) à Paris en juillet ou aux maires des grandes villes du monde (Sommet des élus locaux en marge de la COP21) en passant par la myriade d'actions citoyennes locales partout dans le monde, **jamais la société civile n'aura été aussi impliquée** dans une action globale.

Elle se doit de **relever le défi** : sans son adhésion au projet, les décisions des gouvernements ont peu de chance d'atteindre leur objectif.